



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC aux contribuables de la susdite municipalité est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que le conseil municipal du Canton de Hemmingford à sa séance ordinaire du 2 octobre 2023, a adopté le règlement numéro 306-1.

Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgence 9-1-1.

L'original de ce règlement peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière du Canton de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière à Hemmingford, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal ou par courriel au tresor.canton@hemmingford.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 28 septembre 2023.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE to the Hemmingford taxpayer, that the municipal council of the Township of Hemmingford adopted by-law no.306-1 at the regular meeting of October 02, 2023.

Bylaw decreeing the imposition of a tax for the financing of 9-1-1 emergency centers.

Anyone interested may consult the original document at the Township municipal office, situated at 505 Frontière Street in Hemmingford, during office hours or by e-mail at tresor.canton@hemmingford.ca.

This bylaw has entered into effect September 28th 2023.

DONNÉ à Hemmingford le 16 octobre 2023 / GIVEN in Hemmingford on October 16th 2023

Sylvie Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière